

série de versements s'est renouvelée depuis, et nous avons été forcés d'affecter à cette fin 20 millions de dollars dans la présente année financière.

Étant donné la confusion qui régnait sans cesse dans les questions relatives aux chemins de fer, le gouvernement précédent a institué, en 1959, une Commission royale d'enquête sur les transports. Les rapports de la Commission ont été déposés à la Chambre en avril 1961 et en janvier 1962 mais, au lieu d'y donner suite, on a depuis fourni un autre montant annuel de 50 millions de dollars, mesure dite « provisoire » visant à prévenir tout nouveau changement des taux du tarif-marchandises.

Le gouvernement précédent n'ayant pu s'attaquer efficacement au problème des chemins de fer, nous aurons à verser cette année aux chemins de fer des subventions qui atteindront au total 70 millions de dollars.

Au cours de ses six années au pouvoir, le gouvernement précédent n'a affecté aucune somme à l'amortissement du déficit actuariel croissant dans les comptes de pension. Au 31 mars 1957, le déficit non amorti de ces comptes avait été réduit à 139 millions de dollars. Dans son discours du budget de 1957, le ministre des Finances de l'époque, M. Harris, annonçait des mesures visant à réduire encore ce déficit à 89 millions de dollars. Son successeur a refusé d'y donner suite ou de prendre subséquemment des mesures d'amortissement. Par conséquent, et par suite d'augmentations de traitement dans l'intervalle, le déficit dans les comptes de pension s'élève maintenant à 880 millions de dollars.

On pourrait également signaler d'autres questions. Entre autres, la subvention à la construction navale qui a été réduite, à compter du 1^{er} avril dernier, d'une façon qui a donné lieu, dans cette industrie, à une vague soudaine et irrationnelle de dépenses et d'activité qui ne saurait se maintenir. Cette poussée d'activité impose un lourd fardeau au budget de cette année sans comporter quelque avantage continu. Il y a aussi la faillite du festival de Dawson dont mon collègue le ministre du Nord canadien a parlé l'autre jour. Le gouvernement précédent n'a rien prévu pour tenir ses engagements envers la fondation du festival de Dawson. Il a légué ce problème au nouveau gouvernement.

On ne saurait négliger plus longtemps les problèmes que posent la Caisse de sécurité de la vieillesse, la Caisse d'assurance-chômage, les subventions aux chemins de fer et les déficits des comptes de pension. Notre gouvernement a l'intention de s'occuper de toutes ces questions et des autres surprises que lui réserve peut-être la situation financière du pays. On ne gagnera rien en tardant à agir ou en escamotant ces problèmes pour tenter

de les faire oublier. Il faut s'y attaquer et les régler.

Une voix: Un autre livre.

L'hon. M. Gordon: Non, il ne s'agit pas d'un autre livre. Malheureusement, c'est le contribuable canadien qui devra faire les frais de six années de mauvaise gestion de nos affaires.

J'aimerais à présent passer aux recettes et aux dépenses prévues pour l'année financière en cours. Nous avons établi les prévisions de recettes en supposant que le produit national brut sera d'environ 5 p. 100 plus élevé en 1963 que l'année précédente. A cette fin, nous avons prévu une récolte normale, des prix relativement stables et une situation extérieure satisfaisante. Environ un tiers de ce chiffre de 5 p. 100 représente des augmentations de prix qui ont déjà eu lieu par suite de la dévaluation du dollar et des surtaxes à l'importation de l'an dernier. D'après ce qui précède et si la structure de l'impôt restait inchangée, nos recettes s'élèveraient à environ 6,880 millions de dollars, y compris 730 millions de dollars dans la Caisse de sécurité de la vieillesse. Avec votre consentement, j'aimerais verser au compte rendu un tableau indiquant les recettes budgétaires prévues avant les modifications d'impôt et permettant une comparaison avec les recettes de 1962-1963.

Comme il y a un ou deux autres tableaux à présenter, la Chambre consentirait peut-être à ce qu'ils soient déposés en même temps.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: Entendu.

Recettes budgétaires et recettes provenant de la Caisse de sécurité de la vieillesse (en millions de dollars)

	1962-1963 Prévisions d'octobre	1962-1963 (Provi- soires)	1963-1964 (Prévi- sions avant les modi- fications fiscales)
Impôt sur le revenu des particuliers	\$1,750	\$1,745	\$1,875 ⁽¹⁾
Impôt sur le revenu des sociétés	1,180	1,183	1,300
Impôt de retenue sur le revenu des non-résidents	125	129	135
Impôt sur les biens transmis par décès	90	87	85
Droits de douane	680	645	585 ⁽²⁾
Taxe de vente	825	806	840
Autres droits et impôts	640	642	675
Total des impôts	5,290	5,237	5,495
Recettes non fiscales	640	639	655
Recettes budgétaires	5,930	5,876	6,150

[L'hon. M. Gordon.]